

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2020

Date de publication : 26/05/2020

Présents : ARNOULD M. –BARDOZ P. – BONNE A. – DEMANGE M.L. – DUSSY M. - ETIENNE F. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – MIGNOT F. – MIGNOT S. – RENAUDIN P. – THOMAS J. – VALOT V. – VICAIRE-BRISSON I. - VON FELTEN K.

L'an deux mil vingt, le 25 mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle des fêtes en raison des règles sanitaires imposées par la pandémie due au SRAS-CoV-2 sur convocation adressée par le Maire sortant.

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L 2122 -17,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil, Madame VALOT Valérie a été désignée, à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Sous la Présidence de Madame GROSJEAN Françoise, la plus âgée des conseillers élus,

Après avoir rappelé les règles du code électoral, la Présidente a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Objet : Election du Maire et des Adjoints

Election du Maire :

Premier tour : un candidat : HUGEDET Didier

A l'appel de son nom, chaque conseiller a remis fermé, à la Présidente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur HUGEDET Didier, candidat unique, ayant obtenu 15 voix a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Le Maire élu a repris la présidence du Conseil, a rappelé les modalités de l'élection des adjoints.

Les articles L.2122-1 et 2122-2 du CGCT précisent qu'il y a dans chaque commune un maire et plusieurs adjoints. Le nombre d'adjoints est fixé par le Conseil Municipal, il peut atteindre au maximum 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal arrondi à l'entier inférieur (soit $15 \times 30/100 = 4,5$ arrondi à 4).

Après en avoir débattu, il a été proposé de conserver un fonctionnement identique avec un bureau composé du Maire et de 3 adjoints. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Election du 1^{er} adjoint :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur HUGEDET Didier, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour : un candidat : VON FELTEN Karl

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur VON FELTEN Karl, candidat unique, ayant obtenu 15 voix a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint :

Il a été procédé dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour : un candidat : ETIENNE Françoise

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Madame ETIENNE Françoise, candidat unique, ayant obtenu 15 voix a été proclamé 2^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 3^{ème} adjoint :

Il a été procédé dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour : 2 candidats : BARDOZ Patrick et BONNE Antoine

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	
BARDOZ Patrick	7
BONNE Antoine	8

Majorité absolue 8

Monsieur BONNE Antoine, candidat, ayant obtenu 8 voix a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

